

DECISION N° 10237/B1/1464 /D/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2018 DU 17 SEPT 2018

Modifiant et complétant la Decision N°9423/B1/1464/D/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2018 du 07/09/2018 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/MINEDUB/CMPM/Exercice 2018 du 06/07/2018 pour la réhabilitation de l'Ecole Publique de BASCHEO, Arrondissement de BASCHEO, Département de la BENOUE, Région du Nord, sur financement du BIP 2018.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

- Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09/12/2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2011/409 du 09/12/2011 portant nomination du Premier Ministre-Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2011/410 du 09/12/2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le Décret N° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09/12/2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2018/366/PM du 20/06/2018 portant Codes des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018 ;
Vu la Circulaire N°002/C/MINFI du 19 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/MINEDUB/CMPM/Exercice 2018 du 06/07/2018 pour la réhabilitation de l'Ecole Publique BASCHEO, Arrondissement de BASCHEO, Département de la BENOUE, Région du Nord, sur financement du BIP 2018 ;
Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CMPM-MINEDUB du 08/08/2018.

- DECIDE -

Article 1^{er} : La Décision N°9423/B1/1464/D/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2018 du 07/09/2018 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/ MINEDUB/CMPM/Exercice 2018 du 06/07/2018 pour la réhabilitation de l'Ecole Publique de BASCHEO, Arrondissement de BASCHEO, Département de la BENOUE, Région du Nord, sur financement du BIP 2018, est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de Montant TTC (en Francs CFA)	Lire Montant TTC (en Francs CFA)
40 624 972 (Quarante millions six cent vingt quatre mille neuf cent soixante douze)	41 198 445 (Quarante un millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-cinq)

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera ./-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CMPM-MINEDUB
- Service des Marchés
- Archives/Chrono
- Affichage



17 SEPT 2018

Mme YOUSOUF
HADIDJA ALIM